



# Ici, un nouvel arbre va être planté

Pour votre sécurité, nous avons procédé à l'abattage d'un arbre mort, dangereux ou dépérissant.

Son remplacement se fait par étapes

1

Retrait  
de la souche

2

Mise en place  
de la terre végétale

3

Plantation du nouvel arbre  
en période hivernale  
(mi-novembre à mi-mars)

Adoptez cette parcelle pour jardiner !

Pour cultiver cet espace et participer à la végétalisation de votre quartier, demandez votre permis de végétaliser.

Si vous constatez des dégradations, vous pouvez le signaler via l'application [DansMaRue](#)

Plus d'informations sur les arbres et le permis de végétaliser sur [paris.fr](#)



# Ici, nous prenons soin de ce jeune arbre

Pour le bon développement de l'arbre,  
pendant deux ans :

- Un coffrage est installé autour de l'arbre. Il accueille une surface de terre permettant l'infiltration de l'air et de l'eau dans le sol.
- Du broyat est disposé pour protéger la terre.

À l'issue de ces deux ans,  
nous achèverons l'aménagement de cet espace.

**Adoptez cette parcelle pour jardiner !**

Pour cultiver cet espace et participer à la végétalisation de votre quartier, demandez votre permis de végétaliser.

Si vous constatez des dégradations,  
vous pouvez le signaler via l'application **DansMaRue**

Plus d'informations sur les arbres  
et le permis de végétaliser sur **paris.fr**